



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Berset Solange / Wicht Jean-Daniel
Centre d'exposition Forum Fribourg

2020-GC-188

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 18 novembre 2020, les députés Solange Berset et Jean-Daniel Wicht demandent au Conseil d'Etat de transmettre au Grand Conseil la vision à court, moyen et long terme qu'il entend développer pour Forum Fribourg. Ils souhaitent également que le Conseil d'Etat développe rapidement une réflexion stratégique pour ce centre d'exposition, ceci avec les autres actionnaires et les représentants de la société Expo Centre SA. Finalement, les postulants prient le Gouvernement d'évaluer l'opportunité de fusionner les deux sociétés, Agy Expo SA et Expo Centre SA.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat propose de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante : confronté à une crise sanitaire sans précédent, le centre d'exposition Forum Fribourg a vu, en 2021, sa société d'exploitation historique cesser toutes ses activités, en raison d'une faillite devenue inéluctable. Dès l'annonce du surendettement de sa locataire, Agy Expo SA, propriétaire de l'infrastructure, a pris les mesures urgentes et nécessaires pour s'assurer que l'activité du centre puisse perdurer et se développer. L'association mandatée pour assurer cette transition a été également chargée d'établir une stratégie future pour Forum Fribourg, sur la base d'un audit externe et d'une consultation des milieux intéressés. Cette stratégie prévoit le maintien d'une activité événementielle et d'exposition, par la mise à disposition de surfaces permanentes de moyennes dimensions. S'agissant des grands événements, l'association est chargée d'évaluer dans quelle mesure Forum Fribourg pourra encore les accueillir de façon sporadique, en tenant compte d'une diversification des activités et de la réaffectation de surfaces actuellement sous-exploitées. Les résultats de ces analyses sont attendus pour la seconde partie de l'année 2022.

Ce faisant, le Conseil d'Etat est convaincu que le centre d'exposition de Forum Fribourg pourra, à l'avenir, être exploité sur la base d'un modèle d'affaires viable et adapté aux nouveaux besoins du marché.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat et d'en donner une suite directe.

21 décembre 2021

Annexe

—

[Rapport sur postulat 2021-DEE-21 du 21 décembre 2021](#)